Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20261030-5102026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 23/10/2026

DATE D'AFFICHAGE : 23/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ et TESSIER. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, DESMIDT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Monsieur BOHUON Vincent qui a donné pouvoir à Madame GAUDIN Valérie. Madame RÉHAULT Marie-Annick qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDÉ Hervé. Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Madame LOPEZ Françoise. Monsieur ESNAULT Pierre-Alain qui a donné pouvoir à Madame TESSIER Estelle. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Monsieur MALLE Jérôme. Madame MOUAFFIK Camélia.

Monsieur MOORES Christophe a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 5.10/2026 : DEVIS IMPRIMEUR GAZETTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission information – communication – numérique demande que l'impression de la gazette communale soit réalisée par un imprimeur.

Trois devis ont été demandés à 2 imprimeurs pour 300 exemplaires :

- ARCOLOR de COMBOURG sur une base de 16 pages, pour un montant de 343,80 € HT (arrondi à 344,00 € HT), soit un montant de 412,56 € TTC (soit 412,80 € TTC sur le montant de 344,00 € HT) ;
- AGELIA de CESSON SEVIGNE sur une base de 16 pages, pour un montant de 428,70 € HT, soit 514,44 € TTC ;
- IDENTIC de CESSON SEVIGNE sur une base de 16 pages, pour un montant de 639,00 € HT, soit 674,15 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise AR COLOR pour un montant de 343,80 € HT, soit un montant de 412,80 € TTC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 30 OCT. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 30 OCT. 2026